

**Arrêté temporaire de circulation
Circulation interdite**

ZI EVRE ET LOIRE (BEAUPREAU)

Le Maire de la Commune de Beaupréau-en-Mauges,
VU le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1 à L. 2213-6,
VU le Code de la route et notamment les articles R. 411-8 et R. 411-21-1,
VU l'Instruction interministérielle sur la signalisation routière et notamment le livre 1, 4ème partie, signalisation de prescription et le livre 1, 8ème partie, signalisation de temporaire,
VU le code de la route et notamment les articles R110-1, R110-2, R 110-3, R 411-5, R 411-8, R 411-25, R 415-6,
VU la demande par laquelle **ATLASS'** demeurant **5 avenue de l'Europe Saint-Germain-sur-Moine 49230 SEVREMOINE** représentée par **Monsieur Jean Baptiste MOLIN pour le compte de MAUGES COMMUNAUTE** demeurant rue Robert Schuman – **BEAUPREAU 49602 BEAUPREAU-EN-MAUGES** représentée par **Monsieur Vincent CHARRON** - demande l'autorisation d'occuper temporairement le domaine public.,
CONSIDÉRANT que des travaux **sur réseaux ou ouvrages d'eaux usées / assainissement** rendent nécessaire d'arrêter la réglementation appropriée de la circulation, afin d'assurer la sécurité des usagers, du **23/07/2025 au 05/08/2025 ZI EVRE ET LOIRE (BEAUPREAU)**,

ARRÊTE

ARTICLE 1

À compter du 23/07/2025 et jusqu'au 05/08/2025, la circulation des véhicules est interdite ZI EVRE ET LOIRE, devant la société BPM AGRI, se référer au plan joint.

ARTICLE 2

À compter du 23/07/2025 et jusqu'au 05/08/2025, une déviation est mise en place pour tous les véhicules. Cette déviation emprunte l'itinéraire suivant :

- RUE DES FORGES
- D762
- D752

ARTICLE 3 - SIGNALISATION

La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière sera mise en place par le demandeur, MAUGES COMMUNAUTE.

ARTICLE 4 - CHARGES D'EXECUTION

De l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.

Fait à Beaupréau-en-Mauges, le 10 juillet 2025

Le Maire de la Commune de Beaupréau-en-Mauges

Franck AUBIN



DIFFUSION:

- MAUGES COMMUNAUTE
- BRANGEON
- HDV
- Pompier de La Poitevineière
- ATLASS'
- Mairie Beaupréau

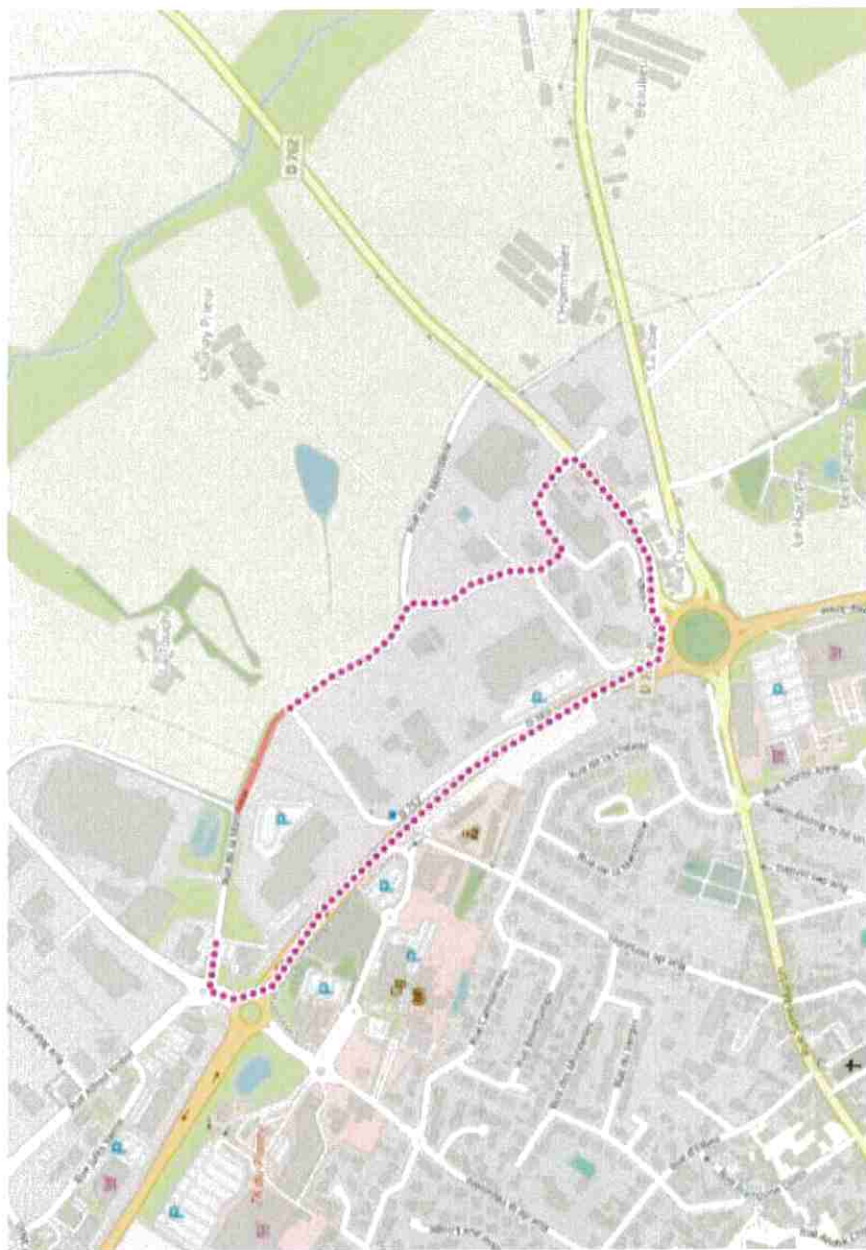
ANNEXES:

plan de situation

Conformément aux dispositions du Code de justice administrative, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif compétent ou sur internet, à l'adresse www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.

Conformément aux dispositions de la loi n°2018-493 du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles, le bénéficiaire est informé qu'il dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement ou de demande de limitation de traitement des données qu'il peut exercer, pour les informations le concernant, auprès de la collectivité signataire du présent document.

PLAN DE SITUATION



- Route barrée
- - - Déviation

